

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-155

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-155</i>

**Economie sociale et solidaire (ESS) - Feuille de route 2022-2026 - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois - Conventions 2024 -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain a fait l'objet d'une Feuille de route et d'un plan d'actions 2022-2026 dédiés à l'ESS, adoptée par le Conseil métropolitain du 7 juillet 2022. Dans ce cadre, afin de continuer les actions menées, en faveur de l'émergence d'initiatives, de projets innovants, créateurs d'emplois et de richesses économiques et sociales au service des transitions, il est proposé dans la présente délibération le soutien aux dispositifs d'accompagnement qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les porteurs de projets et les structures de l'Economie sociale et solidaire. Bordeaux Métropole met ainsi en œuvre sa politique d'appui aux acteurs du territoire pour l'année 2024.

Soutien aux têtes de réseau

- **La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) :**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est une association représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'ESS de leur région. Elle s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens, elle développe ses actions autour de trois grands objectifs : structurer et représenter l'ESS, accompagner le développement des entreprises et filières ESS et faire connaître l'ESS.

Dans le cadre du plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, Bordeaux Métropole s'appuie sur un partenariat, initié en 2014, avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS et des actions réalisées en ce sens par Bordeaux Métropole,
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole,
- produire et partager des données sur les acteurs ESS : récolte et production de données quantitatives et qualitatives sur les acteurs ESS qui sont mises à disposition de Bordeaux Métropole pour une exploitation automatisée en vue de l'alimentation de

l'entrepôt de données économiques métropolitain (AGDE).

L'équipe est composée de 18 personnes.

En 2024 le plan d'actions se compose des 4 axes stratégiques suivants :

- Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS
- Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires (AIO)
- Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous
- Représentation, montée en compétence et vie interne

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, il est proposé d'octroyer à la CRESS une subvention de fonctionnement général d'un montant de 50.000€ en 2024, pour un budget prévisionnel de 1.039.000€, soit 4,81% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

• **Le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF) :**

Le Forum mondial de l'Economie Sociale (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable. Le GSEF compte actuellement 89 membres dans 34 pays sur les 5 continents, dont :

- 28 gouvernements locaux
- 8 réseaux/associations de gouvernements locaux
- 21 réseaux de l'ESS (niveaux local, national ou régional), dont 3 réseaux continentaux (Asia Venture Philanthropy Network, Asia-Pacific Alliance of YMCAs, Southern Network of Popular and Solidarity Economy Organizations)
- 3 réseaux d'ONG
- 25 organisations de l'ESS/ONG
- 4 réseaux ou organisations internationales/intercontinentales : le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale Solidaire (RIPESS), ESS Forum International, Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale (INAISE), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD).

Lors de l'assemblée générale du GSEF le 5 octobre 2021, Bordeaux a été élue ville-présidente du GSEF (succédant à Séoul en Corée du sud), avec une suppléance assurée par Bordeaux Métropole.

Depuis avril 2022, le siège du Secrétariat permanent du GSEF est établi à Bordeaux, avec une équipe de 3 personnes (secrétaire générale, responsable de coordination, chargé de communication). L'équipe est composée de 4 personnes.

En 2023, le GSEF a été coorganisateur avec la ville de Dakar et le gouvernement sénégalais, du premier forum mondial de l'ESS sur le continent africain qui s'est tenu à Dakar du premier au 6 mai 2023. Parmi ces 6 jours d'évènements, une journée a été consacrée au rôle des femmes dans l'ESS. Deux journées ont été consacrées à l'engagement de la jeunesse dans l'ESS, ainsi que 3 jours de forum sur les différentes thématiques concernées par l'ESS dans le monde.

Le plan d'actions du GSEF en 2024 s'articule autour des axes suivants :

1. promouvoir l'échange et le partage, au plan personnel et social, entre les principaux acteurs globaux de l'économie sociale. Dans ce but, le GSEF établira des plateformes et créera divers programmes pour favoriser des échanges de toute nature,
2. soutenir les gouvernements locaux et les agences non-gouvernementales pour créer un réseau stable de l'économie sociale par des partenariats public-privé,
3. soutenir tout effort pour constituer des associations de l'économie sociale ou de promotion de l'économie sociale dans chaque région. Par ces organisations, le GSEF promeut des projets communs pour diffuser l'écologie de l'économie sociale à l'échelle mondiale,
4. soutenir les pays en développement qui souffrent de la pauvreté et du sous-développement et promouvoir une solidarité globale et la coopération dans le domaine de l'économie sociale pour favoriser l'environnement, l'économie, la société et la culture de ces pays,
5. soutenir des mouvements divers au niveau mondial, compatibles avec la valeur sociale que défend l'association, et promouvoir des actions collectives pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité est confrontée.
6. créer un fonds pour soutenir l'économie sociale.

En point d'orgue de ce plan d'actions 2024, le GSEF sera un acteur de coordination du prochain forum mondial de l'ESS, événement phare du GSEF ayant lieu tous les 2 ans, qui aura lieu à Bordeaux du 29 octobre au 31 octobre 2025.

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 80 000 € pour un budget prévisionnel de 334.000€, soit 24% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Soutiens aux acteurs de l'accompagnement à la création et au financement

- **France active Nouvelle-Aquitaine :**

L'association France Active Nouvelle-Aquitaine développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Elle propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise. Elle développe une méthodologie d'accompagnement et de financement, qui se décline en trois axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS, peu soutenus par les banques classiques faute de rentabilité et de capitaux suffisants,
- l'offre d'accompagnement des projets des Très petites entreprises (TPE), qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire, et qui nécessite un accompagnement afin d'expertiser les projets, le montage financier, lancer un tour de table financier, valider les financeurs pertinents et mettre en place un suivi des projets TPE à leur démarrage.
- Le dispositif Cap'Am : formation collective à l'émergence de microprojets.

L'équipe est composée de 6 personnes.

Programme d'actions 2024

France Active Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de maintenir sa méthodologie d'accompagnement et de financement en trois axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS,
- l'offre d'accompagnement des projets de TPE, qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire.

- Le dispositif Cap'Am : formation collective à l'émergence de microprojets.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 50 000 € en 2024 pour un budget prévisionnel de 1.989.322€, soit 2.51% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

- **Association Territoires et innovation sociale (ATIS) :**

ATIS est une association créée en 2010 et qui contribue à l'émergence de projets de l'ESS, d'entreprises sociales et qui anime à ce titre un dispositif territorial, la Fabrique à initiatives, sur l'ensemble de la Gironde, visant à identifier les besoins non satisfaits dans les territoires et à répondre à ces besoins via la création d'activités économiques sociales et solidaires.

En outre, ATIS propose depuis 2013 une offre d'accompagnement aux porteurs de projets via un incubateur d'innovations sociales, et depuis 2020 un programme d'accompagnement aux coopérations économiques entre acteurs ESS. L'association est l'un des principaux partenaires de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'actions ESS, car elle permet de répondre à des besoins identifiés par les collectivités publiques : crèches solidaires, structures d'approvisionnement alimentaires en circuit court, conciergeries solidaires, etc.

L'équipe d'ATIS est composée de 12 personnes environ.

Programme d'actions 2024

- Consolider les activités « cœur de métier – Emergence » de l'association ATIS
- Accompagner le renforcement économique des structures de la communauté ATIS
- Poursuite de chantiers transversaux
- Poursuivre l'activité de la Fabrique à initiatives
- Poursuivre l'optimisation de l'offre d'accompagnement de l'« incubateur Gironde »
- Pérenniser le programme « Coopération » entre acteurs de l'ESS.
- Poursuivre les études d'opportunités en cours sur le territoire de Bordeaux Métropole

Le programme d'actions est détaillé en annexe à la convention.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 70 000 € en 2024 pour un budget prévisionnel, de 930.795€, soit 7.52% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

- **Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) :**

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

Dans le cadre du partenariat avec Bordeaux Métropole, et comme acteur de la mise en œuvre du plan d'actions ESS, l'ADIE décline 3 missions :

- le pôle crédit : il est structuré en 2 secteurs géographiques, l'un dédié spécifiquement

aux quartiers politique de la ville, et l'autre au reste du territoire métropolitain,

- le pôle accompagnement : composé de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la Métropole) qui réalisent les actions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique dans les différentes permanences, un suivi téléphonique régulier, l'animation de modules de formation collective sur la thématique « réussir votre démarrage », des services à la carte (permanences, rendez-vous d'experts, conseils juridiques, formations spécialisées, etc.),
- l'action « J'entreprends avec l'ADIE » (anciennement « Je deviens entrepreneur ») : ce dispositif est dédié prioritairement aux 18-32 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais peut aussi s'adresser aux jeunes en recherche d'emploi ou de financement pour monter leur projet.

En 2023, la structure a ouvert une nouvelle agence au quartier du Grand Parc. Les autres agences existantes sont à Lormont et à Talence.

1 575 entrepreneurs ou entrepreneurs potentiels ont été accueillis en premier rdv sur la Métropole par l'ADIE. 448 personnes ont été financées dans le cadre du micro-crédits professionnels (336 projets de création) ou personnels (112 dossiers pour faciliter leur retour à l'emploi). 34% des entrepreneurs financés sont des femmes. 56% des personnes financés étaient bénéficiaires des minimas sociaux.

En 2024, l'équipe est composée de 11 personnes dont 3 conseillers qui ont été créés en 3. L'association poursuit les actions engagées en 2023. Elle entend continuer à soutenir les entrepreneurs mis à mal par la crise économique et celle inflationniste par des actions de sensibilisation

Le projet 2024 s'articulera toujours autour de quatre phases clés suivantes :

- Accueil / sensibilisation en allant au-devant des habitants
- Structuration des projets par un accompagnement amont
- Financement
- Accompagnement, suivi des entrepreneurs

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 43 000 € pour un budget prévisionnel dédié pour le territoire métropolitain de 462.499€, soit 9,29% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

- **La Caisse sociale de développement local (CSDL) :**

La CSDL est une association créée en 1998 qui favorise sur la Métropole la création d'activités pour des personnes sans emploi n'ayant pas ou peu accès au crédit bancaire pour financer leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises. Elle développe pour cela plusieurs axes d'actions :

- le financement de projets d'entreprises : par le biais de prêts de 1 500 € à 12 000 € pour une période maximum de 5 ans pour financer du matériel, des travaux, des besoins en fonds de roulement d'une entreprise en création, entreprise ou en développement,
- l'accompagnement à la création d'entreprise : avec l'appui d'experts-comptables, la CSDL accompagne les créateurs dans la mise en place d'outils de gestions, de visites de sites, d'animation de réunions de sensibilisation et des formations thématiques, et des parrainages,
- le microcrédit personnel et/ou prêt dépannage : lancé en 2014, il s'adresse aux

particuliers et a pour but de financer les dépenses liées à des besoins essentiels, tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, etc.

Programme d'actions 2024

- dispositif nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) : objectif de 100 prêts à taux 0% pour un montant de 400 000 € à distribuer et un potentiel de 160 emplois supplémentaires à créer dans l'année,
- prêts solidaires : objectif d'un peu plus de 103 prêts solidaires (12 000 € par dossier) pour un montant global de 405.000 €,
- prêt social individuel : objectif d'environ 50 prêts individuels sur l'année, dédiés aux personnes en grande précarité pour favoriser leur retour à l'emploi

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 38 000 € pour un budget prévisionnel, fourni en annexe à la convention, de 620.973€, 6,12%. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

- **Coop' Alpha :**

Coop'Alpha est une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient du statut juridique d'entrepreneur-salarié qui vient en sécurisation du parcours de créateur.

Coop'Alpha est constituée en Société anonyme à capital variable sous statut Société coopérative et participative (SCOP), qui garantit une gestion démocratique, la non-appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure.

Située à Lormont, l'équipe est constituée d'une dizaine de personnes pilotée par une direction générale et propose des services mutualisés à 180 entrepreneurs-salariés dont 70 associés.

Programme d'actions 2024

- maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE),
- objectif de 100 ateliers de formation sur l'année, avec 8 parcours différents proposés « à la carte »,
- mise à disposition des entrepreneurs d'un centre de ressources partagées (offre numérique),
- mise à disposition d'une plateforme d'appel d'offre en ligne pour les réponses individuelles et collectives à la commande publique
- accompagnement des entrepreneurs-salariés aux enjeux de la transition écologique dans le modèle économique

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 55.000€ pour un budget prévisionnel de 619.622€, soit 8,88% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Schéma de Développement économique métropolitain (SDEM) adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée par délibération n° 2022-411 en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

VU les demandes d'aide formulées par les organismes bénéficiaires,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les acteurs d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et à la création d'entreprise dans l'économie sociale et solidaire, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 50 000 € en fonctionnement en faveur de l'association France active Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 70 000 € en faveur de l'Association territoires et innovation sociale (ATIS) pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Article 3 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 55 000 € en faveur de Coop Alpha pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Article 4 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de de 50 000 € en faveur de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Article 5 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 80 000 € en faveur de l'association GSEF – Forum mondial de l'économie sociale pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Article 6 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 43 000 € en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative Economique (ADIE) pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Article 7 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 38.000€ en faveur de la CSDL pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Article 8 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

Article 9 : d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748 et 65742 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame GASPAR

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	